

7.5 Serment du seigneur Fouques s'engageant envers Aldebert, abbé de Lérins, à garantir les biens du monastère contre quiconque voudrait s'en emparer, vers 1040, H10 fol. 161 r°

« Ecoute toi, Aldebert abbé, qui par la main me tiens, moi Foulques, le bien de Saint Honorat que tu acquerras avec mon conseil je ne te le prendrai pas, ni homme ni femme avec mon art ni avec ma ruse ; et s'il y avait homme ou femme qui le prenne à Saint Honorat, moi je te serai loyal répondant par foi et sans ruse à toi, abbé Aldebert et aux moines présents et futurs dans les quinze jours que tu me sommeras par toi ou par tes messagers, ainsi je te soutiendrai et je veillerai sur Saint Honorat et sur toi, abbé Aldebert, et sur les moines présents et futurs, avec l'aide de Dieu, témoins les Évangiles. »